

Monsieur le Président, avant toute chose, je tiens à féliciter le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant) de sa tenacité et de l'intérêt qu'il porte à cette question très importante. Je voudrais qu'il sache que sa préoccupation et celle de ses électeurs est partagée par tous les Canadiens. C'est un sujet de forte tension entre le Canada et les Etats-Unis depuis de nombreuses années.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de répliquer à la déclaration que le député a faite sur la stratégie qu'il convient d'adopter dans cette affaire. Le député recommande au gouvernement, dans sa motion dont la Chambre est saisie, d'étudier l'opportunité de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les travaux de la dérivation n'endommageront pas l'environnement du Manitoba. Il recommande en particulier au gouvernement de poursuivre ses démarches diplomatiques, d'offrir de l'aide technique et juridique aux groupes qui s'opposent à ce projet et, advenant que toutes ces mesures échouent d'intenter des poursuites contre le gouvernement des Etats-Unis, devant la Cour internationale de justice à La Haye.

Je fais remarquer aux députés que cette motion est, en substance, la même que celle que le député a présentée le 9 février 1981 et qui a été débattue une autre fois à la Chambre le 2 novembre 1983. Même si la motion est essentiellement la même, le projet de dérivation Garrison est aujourd'hui, en 1984, fondamentalement différent de celui qui était envisagé en 1981, me dit-on. En réponse aux instances tenaces que le gouvernement canadien a entreprises en se fondant sur les conclusions du rapport de 1977 de la Commission mixte internationale, les Etats-Unis ont entrepris en 1982 un remaniement majeur du projet total de 250,000 acres qu'ils ont divisé en deux étapes dont ils ne réaliseront que la première qui ne dérangerait pas les eaux qui se déversent au Canada, tout en remettant indéfiniment la construction de la phase II qui aurait des répercussions sur ces eaux. D'autres révisions du projet et des modifications techniques ont été effectuées par les ingénieurs du Bureau de Reclamation des Etats-Unis au cours des six derniers mois, à la suite surtout des consultations techniques mises au point l'automne dernier par les autorités fédérales et manitobaines et auxquelles les Etats-Unis ont donné leur accord aux pourparlers d'Ottawa du 21 novembre 1983.

Le succès considérable qu'a remporté le gouvernement fédéral en obtenant des modifications au projet et des garanties pour la phase I était manifeste lors des consultations plus récentes qui ont eu lieu à Washington le 25 avril dernier. Le député est lui-même au courant des résultats fort positifs obtenus par la délégation canadienne grâce à des consultations techniques et il s'est même permis de déclarer à la Chambre il y a une semaine, soit le 1^{er} mai, que les consultations qui avaient eu lieu en avril étaient encourageantes et constituaient "une percée".